

Au Conseil communal de Château-d'Oex

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis no 09/2021

Fusion des Communes – Préavis d'intention avec la Commune de Rossinière ensuite du postulat Raymond Vuadens et consorts, au nom du groupe socialiste, demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission composée de M. Raymond Vuadens, 1er membre, de Madame Valérie Isoz, de Messieurs Maxime Lenoir, Yvan Morier et le soussigné rapporteur, s'est réunie le 11 mars 2021 en présence de M. Éric Grandjean, Syndic et de M. François Jaquillard, Municipal. Le Président du Conseil communal, M. Jacques-François Pradervand, nous a fait l'honneur et l'amitié de sa présence.

Ce n'est pas un préavis traditionnel qui est soumis ce soir à la sagacité du Conseil puisqu'il s'agit d'un **préavis d'intention**, c'est-à-dire sans effet contraignant pour la Municipalité. Cette dernière a privilégié la voix du dialogue et de la concertation avec son Conseil communal pour déterminer s'il est opportun d'entamer demain les démarches aboutissant à une étude sur la fusion des Communes au Pays-d'Enhaut et prioritairement avec celle de Rossinière. Il est clair que si la volonté et la décision du Conseil aboutissent ce soir à un refus de ce préavis, le processus d'une fusion sera stoppé et le projet avorté.

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à M. le Syndic Grandjean qui reprend avec beaucoup de clarté et d'esprit de synthèse les points essentiels du préavis que l'on peut résumer ainsi :

- Au-delà des nombreuses discussions entre les 3 Syndics des Communes du Pays-d'Enhaut qui ont commencées en 2007 déjà, le postulat Raymond Vuadens et consorts est le point de départ formel d'un long processus de fusion qui dure en moyenne entre 3 et 5 ans.
- La réponse de la Municipalité du 28 janvier 2020 au postulat susmentionné comporte déjà les informations de base utiles au déroulement d'une fusion.
- La démarche en vue d'une étude de fusion n'engage en rien les autorités ou la population de Château-d'Oex. Il s'agit ce soir d'encourager, ou pas, notre Municipalité à continuer les démarches par une étude sans préjuger des décisions futures des Conseils communaux et des citoyens auxquels sera soumis une convention de fusion.
- Le but de l'étude est bien d'apporter des réponses très concrètes à toute la population sur les conséquences d'une fusion de communes. Les thèmes sont nombreux et essentiels, car on parle de manière non exhaustive :
 - Nom de la Commune
 - Armoiries
 - Fiscalité, taux d'impôt
 - Organisation des Services communaux
 - Regroupement du personnel
 - Et bien d'autres encore

Ce rappel de notre Syndic a tout de suite mis en évidence pour la Commission que les aspects techniques d'une fusion, s'ils sont certes importants, ne doivent pas être à ce stade des discussions des prétextes pour brimer voire décourager la volonté de discuter et de débattre les aspects plus politiques et identitaires qu'une fusion de communes peut engendrer.

La Commission souhaite évoquer les points de réflexions suivants avec le Conseil :

1. Pourquoi une fusion avec Rossinière seulement et pas la Commune de Rougemont ?
2. Une fusion engendre-t-elle systématiquement une perte d'identité pour les plus petites communes qui pourraient évoquer, elles, une absorption plutôt qu'une fusion ?
3. Avec une vision politique et sociétale à long terme et conscient de la difficulté toujours plus avérée de motiver des candidats à s'engager pour la cause publique, est-il vraiment opportun d'engager maintenant une dynamique de fusion ?
4. Les nombreuses associations intercommunales (écoles, Service du feu, groupement forestier, PCI, décharge intercommunale et j'en passe) ont grignoté au fil du temps le pouvoir décisionnel des Conseils communaux et encore plus celui des Municipalités. N'est-il pas le moment de corriger cet état de fait démocratiquement contraignant ?

1. Pourquoi une fusion avec Rossinière seulement et pas la Commune de Rougemont ?

Si la Municipalité de Rougemont n'a pas souhaité à ce stade être associée à une étude d'une fusion à 3 Communes, la Commission relève qu'elle respecte et comprend pleinement cette décision. Le fait de partir à 2 Communes peut être interprété comme un frein à certains avantages, notamment en ce qui concernent les associations intercommunales. De plus, avec le temps, si Rougemont change d'avis et souhaite rejoindre la fusion, il faudra recommencer le processus depuis le début, ce qui est long et complexe.

La Commission est d'avis qu'il faut lancer la dynamique de fusion maintenant et qu'elle ne doit pas être conditionnée à la décision de la Municipalité de Rougemont, ce d'autant plus que ce point n'a pas été discuté en Conseil ou avec sa population. Un processus de fusion doit venir d'une volonté du cœur de la population et de ses autorités et en ce sens il n'appartient aucunement à une des trois Communes, par une décision unilatérale, de faire avorter le projet avant qu'il ne soit né. Pour ces raisons la Commission est favorable à aller de l'avant et si Rougemont souhaite ultérieurement rejoindre le processus de fusion, la Commission est favorable à l'accueillir avec bienveillance, mais naturellement pas à n'importe quelle condition.

2. Une fusion engendre-t-elle systématiquement une perte d'identité pour les plus petites communes qui pourraient évoquer, elles, une absorption plutôt qu'une fusion ?

La perte d'identité est un sujet sensible qu'il faut traiter avec beaucoup de respect et de tolérance. La Commune de Château-d'Oex l'a déjà vécu avec l'introduction de la nomenclature des rues. Rappelons-nous combien certains citoyens de notre Village ont revendiqué avec force et enthousiasme le maintien des noms de certains quartiers et lieux-dits. Aujourd'hui, avec le recul, on constate que l'on a pu en se mettant à table et en discutant, trouver des solutions satisfaisantes. C'est ainsi qu'il doit en être et c'est pourquoi cette étude devra aborder ce thème avec la plus grande sensibilité.

Cependant, il faut aussi prendre conscience qu'une commune fusionnée gagnera clairement en reconnaissance à l'extérieur du Pays-d'Enhaut. Ceci est d'autant plus vrai que le poids, notamment financier, vis-à-vis du Canton (la Commune du Pays-d'Enhaut serait la plus grande du Canton) ou par exemple vis-à-vis du Saanenland sera nettement plus important qu'aujourd'hui, surtout pour les plus petites communes qui pourraient en bénéficier. En ce sens, l'identité régionale serait renforcée et pas affaiblie.

3. Avec une vision politique et sociétale à long terme et conscient de la difficulté toujours plus avérée de motiver des candidats à s'engager pour la cause publique, est-il vraiment opportun d'engager maintenant une dynamique de fusion ?

La Commission pense que oui. Si l'on veut garantir l'attractivité des affaires communales et motiver des citoyens dans le futur, il faut que la charge et l'intérêt de la fonction soient en adéquation avec les moyens disponibles. Si fusion il y a, la réunion des compétences dans les services communaux permettra aux futurs municipaux de ne pas eux-mêmes, comme c'est souvent le cas aujourd'hui, faire le travail par manque de soutien, mais pourront s'appuyer sur du personnel professionnel.

4. Les nombreuses associations intercommunales (écoles, Service du feu, groupement forestier, PCI, décharge intercommunale et j'en passe) ont grignoté au fil du temps le pouvoir décisionnel des Conseils communaux et encore plus celui des Municipalités. N'est-il pas le moment de profiter d'une fusion et de corriger cet état de fait démocratiquement contraignant ?

Idéalement une fusion à trois Communes serait plus efficace et adaptée. Si la fusion se fait avec Rossinière seulement, la situation pour Rougemont sera plus difficile qu'aujourd'hui, car de fait minorisé. Ainsi, la reprise en mains par la Commune fusionnée sera plus aisée. L'avantage sera aussi de revoir les clés de répartition des diverses associations intercommunales en ayant en ligne de mire une plus grande autonomie de décision des Municipalités et Conseils.

Pour terminer ce rapport, la commission souhaite encore relever que depuis 2013, chaque année, les 3 boursiers du Pays-d'Enhaut font une simulation du résultat de la participation des Communes à la cohésion sociale (nouvelle appellation de la « facture sociale »), et il en est toujours ressortit un bénéfice en faveur du Pays-d'Enhaut de l'ordre de Frs 800'000.- à 1 million qui aurait pu être investi dans notre région. On le voit, l'aspect financier est aussi un sujet à prendre en compte.

La Commission est convaincue que si le chemin est encore long, le besoin d'avoir plus d'éléments en mains pour décider demain de la fusion est indispensable. En ce sens, cette étude est nécessaire et utile.

A l'unanimité des membres présents, la commission vous recommande d'accepter le préavis N° 9/2021 tel que présenté.

Le rapporteur : Claude Schnegg